

NOTAIRES ASSOCIES

**Amélie OBERT**

D.E.S.S. - D.S.N.  
NOTAIRE

2, Rue Mme Legrand-Baudu - B.P. 98  
**76220 GOURNAY-EN-BRAY**

☎ 02.35.90.00.08

📠 02.35.90.57.95

E-mail : scp.mantel-rousselin@notaires.fr

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR**  
**LA MISE EN VENTE d'UN BIEN IMMOBILIER**  
**OU LA PREPARATION D'UN COMPROMIS DE VENTE**

- justificatif de votre identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) Vendeurs et acquéreurs.
- copie du livret de famille
- copie de votre contrat de mariage (sauf s'il s'agit d'un acte de l'étude reçu par Maîtres LE FRECHE, DENEUX, VACHON (ou autres prédécesseurs), MANTEL, ROUSSELIN-DISARBOIS ou OBERT
- titre de propriété (sauf s'il s'agit d'un acte de l'étude reçu par Maîtres LE FRECHE, DENEUX, VACHON (ou autres prédécesseurs), MANTEL, ROUSSELIN-DISARBOIS ou OBERT
- les originaux des diagnostics immobiliers :
  - \* amiante (sauf si le permis de construire a été délivré après le 01/07/1997)
  - \* plomb (si la maison a été construite avant le 01/01/01949) rapport de – 1 an si présence de plomb
  - \* Diagnostic de Performance Energétique de – 10 ans
  - \* gaz (si le bien comporte une installation individuelle de gaz) rapport de – 3 ans
  - \* électricité (si le bien comporte une installation individuelle d'électricité) rapport de – 3 ans
  - \* assainissement (si non raccordé au tout à l'égout) rapport de – 3 ans + bon de vidange de – 3 ans
  - \* certificat de conformité raccordement au tout à l'égout
- attestation d'assurance-incendie pour l'immeuble vendu
- si contrat location de citerne gaz, copie du contrat de location et d'entretien éventuel
- avis d'imposition aux taxes foncières et taxe d'habitation sur l'immeuble vendu
- si construction de moins de 10 ans :
  - \* permis de construire
  - \* déclaration d'achèvement des travaux
  - \* certificat de conformité ou déclaration constatant l'achèvement et la conformité des travaux
  - \* attestation d'assurance dommages-ouvrages et quittance du paiement des primes
  - \* à défaut d'assurance dommages-ouvrages : liste des artisans ayant construit la maison avec leur attestation d'assurance responsabilité décennale
  - \* procès-verbal de réception de travaux
- liste du mobilier, s'il y en a, et son évaluation
- justificatif de résidence principale (avis d'imposition sur les revenus) si le bien vendu est votre résidence principale
- dernières factures d'électricité, d'eau, de gaz
- prix de vente